

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril

A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORIN Jean Marc

Présents : MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, VOILLON Benoît, GELIN Lionel, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle et CHEVRIER Océane.

Excusé : néant

Convocations : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire ouvre la séance.

Puis le Maire reprend sa place et continue la séance

BUDGETS PRIMITIFS

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE (délibération n°22)

Après avoir passé en revue l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement estimées ainsi que les différents programmes et projets prévus pour 2021 le Maire demande à l'assemblée de voter globalement le budget primitif sur les bases de recettes connues et suggère de revoir à la hausse, les taux d'imposition directs qui sont inchangés depuis 2018.

Il précise le nouveau mode de calcul des taux d'imposition qui cumule la taxe de foncier bâti de la commune et du département.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Considérant les comptes présentés par le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter les taux des deux taxes d'impôts directs en 2021 comme suit (délibération n°21) :

	Taux de référence y compris taux départemental	Taux proposés	Taux votés	Produits correspondants
Foncier bâti	33,99 %	35,99 %	35,99 %	108 078
Foncier non bâti	43,35 %	44,65 %	44,65 %	31 835
Produit fiscal attendu				139 913

Il autorise le Maire à signer le nouvel état l'état 1259

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève alors à 384 397,13 €

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 166 079,78 €

Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE ce budget.

Changement de secrétaire de mairie :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire doit prendre sa retraite au 1er juillet 2021. Il indique également que dans le cadre de la mutualisation des personnels au sein de la Communauté de Communes un poste de secrétaire de mairie sera ouvert pour un temps plein au sein de l'EPCI.

Ainsi le secrétariat de la mairie de MONTMELARD sera assuré par le personnel intercommunal à hauteur de 23 heures. Une compensation financière sera facturée à la commune ou déduite des attributions intercommunales à hauteur de 25 € de l'heure travaillée.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription de la dépense au budget 2021 et la suppression du poste de secrétaire de mairie au tableau du personnel communal de la commune.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

CONFIRME son accord pour que le secrétariat de mairie soit assuré par le personnel de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier et

INSCRIT la dépense correspondante au budget primitif 2021.

Madame GONIN Clémence débutera à MONTMELARD à partir du 15 mai 2021.
(délibération n°26)

Investissement divers :

Le Maire rappelle les travaux d'investissement déjà prévus

- Adressage, travaux dans le cadre de la DETR (aménagement bourg), signalisation, programme dans le cadre du produit des amendes de police (sécurisation), aménagement douche logement LE ROUZIC, informatique, reliure registres délibérations.

Les travaux de restauration du logement au-dessus de l'école (côté cour) devant être abandonnés par manque de subventions, il propose à l'assemblée un nouveau programme de travaux soit **la rénovation de la mairie** devenue exigüe notamment en ce qui concerne la salle du Conseil et de mariages ainsi que le secrétariat et la salle des archives.

Il propose de demander une étude de ce projet afin de pouvoir le chiffrer et présente le devis du bureau « Coté plan ».

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet est utile,

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise « COTE PLAN »

DONNE SON ACCORD pour l'étude de la rénovation et l'agrandissement de la mairie

ACCEPTE le devis de « COTE PLAN » pour un montant total de 4 900 € HT (étude et chiffrage du projet- proposition de maîtrise d'œuvre)

(délibération n°27)

Par conséquent il est proposé de remettre à la location le logement au-dessus de l'école peut-être après un petit rafraichissement.

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX (délibération n°23)

Après avoir passé en revue l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement estimées ainsi que les différents programmes en cours pour 2021, le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce budget.

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 145 456,06 €
Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 335 694,04 €
Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents, ce budget.

Le Maire rappelle les investissements prévus pour cette année :

- Fin du programme d'achat des terrains pour les périmètres de protection des captages
- Changement du système de traitement de l'eau
- Pose de compteurs sectoriels
- Appel à projet départemental pour la recherche et la sécurisation des sources
- Remplacement de compteurs dans le bourg
- Remplacement d'une bouche à incendie

Il demande ensuite au Conseil Municipal, compte tenu des nombreux projets d'investissement prévus, s'il désire modifier le tarif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et

Après en avoir délibéré

Considérant que les projets prévus sont nécessaires

Considérant le prix de l'eau appliqué par les autres services de distribution qui sont tous supérieurs

DECIDE à l'unanimité, de revoir les tarifs du service d'eau, au 1^{er} juillet 2021, comme suit :

Prix du M3 : 1,27 €

Prix de l'abonnement principal : 65 € (inchangé)

Prix de l'abonnement complémentaire : 45 € (inchangé)

Ouverture ou fermeture de compteur : 30 € (inchangé)

(délibération n°27)

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LONGUEBISE (délibération n°24)

Le Maire passe en revue les dépenses et recettes afférent au budget et énonce les différents comptes budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il précise que les prévisions seront les mêmes qu'en 2020 puisqu'aucune dépense n'a été effectuée en 2020.

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement, opérations de stock comprises, s'élève à 129 260,73 €

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement, opérations de stock comprises, s'élève à 87 611,57 €

Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents, ce budget.

VOIRIE

ADRESSAGE

Le Maire fait le point sur :

- la mise en place des poteaux et plaques
- les travaux de voirie goudronnée à prévoir (Saint Cyr, Combrenot et Millade)
- autres : chemin chez BAILLY, chemin chez Laurent MATHIEU

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique qu'il a reçu l'étude de l'Agence Technique Départementale sur la consommation énergétique des bâtiments communaux qui indique une baisse significative de la consommation d'électricité sauf pour l'éclairage public.

Pompiers

Deux personnes se sont proposées pour intégrer le corps de première intervention. L'une est formée l'autre non mais elle est motivée.

Vacci-bus

Le Maire informe le Conseil du passage d'un vacci-bus sur la commune de DOMPIERRE à destination des personnes de plus de 70 ans, de la commune et des communes environnantes. Une liste a été établie et les personnes concernées ont été contactées.

Installation classée

Le Maire indique que dans le cadre d'une enquête publique, la commune est questionnée par la commune voisine de VEROSVRES par rapport au projet d'installation d'un poulailler de 60 000 animaux (poulettes)

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il n'a pas tous les éléments du dossier,

ne souhaite pas s'opposer à la décision de la commune de VEROSVRES (délibération n°29)

Attribution de subventions (délibération n°30)

Le Maire énumère l'ensemble des demandes de subventions reçues et rappelle le montant global de l'enveloppe votée au budget primitif.

Dans le cadre du budget voté au compte 6574, le Conseil

DECIDE à l'unanimité, de l'attribution de subventions comme suit :

Maison Familiale Rurale des 4 Vallées : 50 €

Lycée Agricole Privé de Ressins : 50 €

CIFA Mercurey : 50 €

Coopérative scolaire de MONTMELARD : 100 €

Coopérative scolaire de DOMPIERRE : 200 €

PANNEAU POCKET(délibération n°31)

Le Maire rappelle son souhait de faire partager au plus grand nombre les informations importantes de la commune en cas de besoin et ce très rapidement.

Il propose l'adhésion à la formule PANNEAUPOCKET qui permet d'informer en temps et en heure la population très simplement, sur la base d'un abonnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du système d'information

Considérant la nécessité aujourd'hui d'avoir un tel outil pour informer rapidement la population

DONNE SON ACCORD à l'unanimité et choisi un abonnement de trois ans au prix de 390 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée.